

Vol 1 B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24182238

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

18 DEC. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise **0863.302.077**

Nom

(en entier): **TRAVEL SENSATIONS**

(en abrégé):

Forme légale: société anonyme

Adresse complète du siège: Avenue Jean Mermoz 30
6041 Charleroi (Gosselies)

Objet de l'acte : AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Extrait de l'acte reçu par Gauthier VANDERHAEGEN, notaire à Charleroi, le 16 décembre 2024, en cours d'enregistrement.

AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE D'ACQUERIR SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'autoriser la société à acquérir ses propres actions, conformément aux articles 7 :215 et suivants du Code des sociétés et des associations,

L'assemblée générale fixe les conditions de cette acquisition d'actions propres (...)

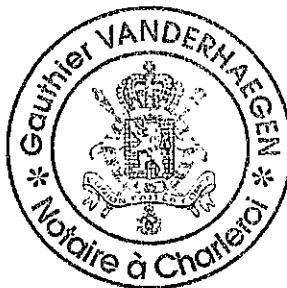
L'assemblée générale constate, sur base du rapport spécial établi par l'organe d'administration, dont copie a été transmise aux actionnaires, et compte tenu des résolutions qui précèdent, 1) que la somme à affecter à cette acquisition est susceptible d'être distribuée conformément à l'article 7 :212 CSA et 2) que l'opération porte sur des actions à présent entièrement libérées.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Gauthier VANDERHAEGEN, notaire

Déposé en même temps :
– l'expédition de l'acte.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vol 1 B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).